

Procès-verbal du Conseil d'Administration du lycée Jean PERRIN du 01/12/2020

Ouverture de la séance à 17h55

Sont présents :

- Chef d'établissement : LUCCHINI Laurent
- Adjoint : HOCINE Nourdine
- Gestionnaire : BOYER Valérie
- CPE : BOULAN Martine
- Chef des Travaux : LIABOEUF Joël
- Collectivité de rattachement : TOMMASINI Maxime
- Personnels d'enseignement : VODSLON Adrien - MONGE Julien - BLANC Nathalie - BELIN Daniel - DUCREUX Magali
- Personnel administratif, technique : CAMPUS Olivier
- Elus parents d'élèves : COMBET Emmanuelle - SANIGOU Caroline – ANGELELLI Philippe
- Elèves : AZAIS Alex - CHIBOUB Linda - FRANQCROUSSEL Quentin - MENDY Amalia - PADILLA Elijah

- PV des précédents Conseil d'Administration :

N. BLANC : Il manque des noms sur les listes des diverses commissions.

A. VODSLON : Les PV devraient être envoyés avant la CA pour correction de la part des différentes parties.

L. LUCCHINI : Le PV est envoyé avec la convocation pour le CA suivant. Il paraît difficile de gérer toutes les modifications itératives avec les 25 membres du CA.

M. TOMMASINI : La méthode utilisée à Jean PERRIN est celle qu'il rencontre dans l'ensemble des CA auxquels il participe.

→ Vote du PV du CA d'octobre : POUR à l'unanimité

→ Vote du PV du CA de novembre : POUR à l'unanimité

- Ordre du jour :

A. VODSLON : Le règlement intérieur du lycée n'a pas été adopté. Il faudrait rajouter une clause de limitation de temps pour les CA.

L. LUCCHINI : Cela sera mis à l'ordre du jour du prochain CA.

→ Vote de l'ordre du jour : POUR à l'unanimité

- Point COVID :

L. LUCCHINI : Le nombre de cas positifs reste faible : 3 à 4 élèves par semaine.

- Point travaux : M. TOMMASINI :

- La Région a validé le principe de la mise à jour de la loge et des 2 entrées véhicules. Une étude va être faite pour un démarrage des travaux en 2022.

- Mise en place de bornes électriques pour les véhicules et les vélos.

- Eclairage : une première phase de travaux a déjà été réalisée. Une seconde phase de travaux sera faite en 2021 avec une concertation pour évaluer les priorités.

- Remise en route de la section chaudronnerie.

- Amélioration du chauffage de l'internat.

- Demi-pension : le désamiantage doit finir fin mars 2021 et l'ensemble des travaux doit se terminer en juin 2021. La demi-pension sera opérationnelle en septembre 2021.

Parents d'élèves : Une amélioration de l'éclairage extérieur et donc de la sécurité est-elle prévue ?

M. TOMMASINI : Cela concerne la Métropole.

L. LUCCHINI : De nouvelles poubelles seront installées devant le lycée. La piste cyclable qui passe devant le lycée pose un problème et il y a déjà eu un accident. La Métropole a été contactée. Une réflexion sur un nouveau projet doit-être faite pour éviter cela.

O. CAMPUS : La Région a pris conscience de l'ensemble des travaux à faire dans le lycée.

Parents d'élèves : Y a-t-il un geste prévu par la Région pour les tarifs de la demi-pension ?

M. TOMMASINI : Une demande a été faite pour envisager une réduction de ces tarifs, compte-tenu des conditions de fonctionnement actuelles.

L. LUCCHINI : Concernant la sécurité, il est important de noter le gros travail fait par la Vie Scolaire (CPE et AED) suite au durcissement des mesures de sécurités (photos des élèves et contrôles systématiques).

- Budgets 2021 et différents avenants et conventions : Présentation par Valérie BOYER

Parents d'élèves : Y a-t-il une ligne pour les produits COVID ?

V. BOYER : Il y a eu une subvention de 36 000 euros pour le premier trimestre de l'année scolaire 2020-2021, en particulier pour le remboursement des plateaux jetables, couverts jetables.... de la demi-pension. Une autre demande va être faite pour le reste de l'année scolaire.

A. VODSLON : Reprographie : à combien sont évaluées les dépenses pour le papier ?

V. BOYER : 17 000 euros pour 2021.

A. VODSLON : Y a-t-il eu un comparatif de fait avec les dépenses pour le papier avant que les tablettes ne soient données ? Cela permettrait de faire un bilan de l'utilité de ces tablettes, car nous étions contre leur mise en place.

M. TOMMASINI : Les tablettes ont peut-être permis aux élèves de suivre les cours pendant le confinement.

L. CHIBOUB : Les tablettes sont peu utilisées en classe. Il y a des difficultés pour télécharger les livres car le réseau wifi est insuffisant.

Concernant le budget du GRETA :

A. VODSLON : Des collègues apparaissent avec une quotité de service de 200 %.

V. BOYER : C'est une erreur.

A. VODSLON : Concernant les collègues du CFA de Bonneveine qui ont été en grève l'an dernier, quelle est la durée de la validité de la pondération effective obtenue ?

L. LUCCHINI : Je ne connais pas la réponse.

A. VODSLON : Concernant l'emploi, quelles sont les variations : recrutements, licenciements... ?

V. BOYER : Le chiffre n'est pas encore établi mais comme il y a une augmentation de l'activité, on est sur une logique de recrutement.

J. MONGE : Y a-t-il encore des retards de paiements ?

L. LUCCHINI : Tout est fait pour qu'il n'y en ait pas.

A. VODSLON : Y a-t-il des primes versées aux personnels de direction alors que la situation financière du GRETA semble fragile ?

- V. BOYER : Ces primes prévisionnelles sont de 453 000 euros. Elles concernent l'ensemble des personnels de direction des 40 établissements intervenants.
- L. LUCCHINI : L'activité du GRETA est en forte croissance et des contrats sont même refusés. Mais la réforme de l'apprentissage a entraîné des retards dans les paiements.

→ Vote des budgets et des différents avenants et conventions :

| LIBELLE DE LA DELIBERATION CA N°2 01/12/2020 | POUR | CONTRE | ABST. |
|--|------|--------|-------|
| BUDGET LYCEE | 17 | | 2 |
| LYCEE Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part. | 17 | | |
| NAPHTACHIMIE CONVENTION. Sur présentation du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention d'intervention bénévole de Monsieur BERTHET G. de la société NAPHTACHIMIE avec remboursement des frais de déplacements pris en charge par les départements "sciences" et "Technologique" | 17 | | |
| TEAM H. FABRE - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION MULTI PARTENARIALE AVEC CHEF DE FILE. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte l'avenant N° 1 à la convention de partenariat entre l'association TEAM Henri FABRE et le lycée Jean PERRIN concernant la sortie du CIPEN et la nouvelle répartition des investissements. Avenant à la convention votée le 26/09/2019 – Acte 31 | 17 | | |
| T.E.P. AVENANT TARIFAIRE 2021. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le renouvellement du contrat au 1er janvier 2021 pour une durée de un an et concernant la collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux. Avenant N°1 à la convention initiale votée le 25/02/2019 - Acte N° 97 | 17 | | |
| MATCHWARE SOUSCRIPTION. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'accord de souscription pour un abonnement d'une période de 3 ans concernant un logiciel commun à tout le plateau technologique | 17 | | |

| | | | |
|--|----|--|---|
| <p>SORTIES INVENTAIRE. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise les sorties d'inventaire pour un montant total de 532 406.79 € de biens totalement amortis Compte 215-2 = 217 611.32 € Compte 215-3 = 314 795.47 €</p> | 16 | | |
| <p>BUDGET GRETA</p> | 14 | | 2 |
| <p>GRETA Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part.</p> | 16 | | |
| <p>FRAEME CONVENTION. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention entre le Greta Marseille Méditerranée et FRAEME ART dans le cadre de la mise en œuvre du projet "Les nouveaux producteurs" financé par la Région au titre du fonds d'expérimentation DEFA. La présente convention est conclue pour dix sessions de formation, déroulée sur 2020-2022.</p> | 16 | | |
| <p>GRETA CONVENTION D'AIDE FINANCIERE. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention d'aide financière - Subvention de fonctionnement spécifique N° 2020-06022 d'un montant de 240 000.00 € entre le Conseil Régional et le lycée Jean Perrin pour le compte du GRETA qui a pour vocation de définir l'objet, le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la subvention au titre de l'action "Fonds d'innovation pour la formation : formation innovante habitat durable éphémère"</p> | 16 | | |
| <p>DUREE DES DEPRECIATIONS La durée et le mode d'amortissement sont déterminés selon l'utilisation qui est faite par l'EPLÉ du bien, en fonction des caractéristiques propres à l'établissement et non plus selon les durées résultant des usages professionnels ou des pratiques généralement admis. Le conseil d'administration détermine la durée d'amortissement de l'actif, par catégorie. Le tableau, ci-joint, présente les durées moyennes d'amortissement pour des catégories d'immobilisations arrêtées par le conseil d'administration pour le Greta-CFA et le Lycée.</p> | 16 | | |

| | | | |
|---|----|--|--|
| <p>RECRUTEMENT DE PERSONNELS DE DROIT PUBLIC</p> <p>Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public</p> <p>recrutement de personnels de droit public</p> <p><input type="checkbox"/> Assistants d'éducation</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels administratifs</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels d'enseignement Titulaires éducation nationale et personnels non titulaires selon le plan emploi joint en annexe pour le GRETA CFA à savoir 111.95 ETP soit 111.95*1607 = 179 904 heures</p> <p>A rajouter 152.85 ETPA permanents GRETA CFA + liste nominative des CDD à renouveler</p> | 16 | | |
| <p>CENTRE EQUESTRE CONVENTION. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention de co-traitance entre le Greta Marseille Méditerranée et le centre équestre de SAUVECANNE concernant les actions de formation Animateur assistant d'équitation et CAPA Palefrenier.</p> | 16 | | |
| <p>Attribution de la concession de logement à Monsieur PEDRON Yann - A.R.L.</p> | 17 | | |
| <p>Nelson MANDELA-Convention Internat. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention d'hébergement croisé à l'internat entre le lycée Jean PERRIN et le Lycée Nelson MANDELA concernant l'élève MADONNA Corentin.</p> | 17 | | |

- Questions diverses

A. VODSLON : Un aménagement des programmes et un report des examens sont-ils prévus ?

L. LUCCHINI : Non, aucune information du ministère à ce jour.

A. VODSLON : Les PV des précédents CA ne sont pas accessibles.

V. BOYER : Ils sont sur Atrium, certes, sous un format peu pratique car il faut les ouvrir pour savoir ce qu'ils contiennent, mais ils seront renommés afin d'afficher plus de lisibilité.

A. VODSLON : Mais ils ne sont pas accessibles à tous. Il faudrait que chacun puisse les consulter et il faut les publier rapidement.

V. BOYER : les PV présentés en CA sont des documents de travail et ils ne sont considérés comme officiels que lorsque l'administration de tutelle les a validés. Nous pouvons alors les communiquer.

A. VODSLON : Inspirez vous du site du lycée Marseilleveyre qui est très bien fait.

L. LUCCHINI : On essaie d'améliorer le fonctionnement.

J. MONGE : Concernant le port du masque, est-ce nocif pour la santé ? Et, dans certains cas, peut-on alléger ce port du masque ? ...Lecture d'une lettre de préconisations en ce sens....

K. BARALE : Dès lors que la distanciation est respectée, le port du masque ne semble pas, d'après les études publiées à ce jour, être recommandé au regard des bénéfices/risques tant pour nos enfants que nos élèves que pour les enseignants. Les risques pour notre appareil respiratoire existent évidemment, au regard d'inhalations permanentes de particules de papier, de tissus, de concentration du microbiote bucco-pharyngé, etc ... Je demande donc à mon administration de faire remonter au Ministère cette information pour que le protocole fasse clairement état de cette notion :

"Masque ouiquand la distanciation n'est pas possible.

Je constate d'ailleurs que lors des allocutions ou des plateaux télévisuels le Ministre de l'Education Nationale ne porte pas de masque, ce qui constitue sûrement un exemple de la conduite à tenir.

L. LUCCHINI : Je vous invite à me faire un courrier que je transmettrai à ma hiérarchie.

Q. FRANCQROUSSEL : Toutes les toilettes ne sont pas équipées de papier toilette car il disparaît très vite.
Ne pourrait-on pas faire à nouveau un test mais en faisant une action de prévention avant ?
De plus, certains loquets des portes des toilettes ne ferment pas.
Peut-on avoir, pour le CVL, un panneau d'affichage réservé, en particulier les écrans installés dans le lycée et qui ne sont pas utilisés ?

L. LUCCHINI : Le papier toilette se retrouve intégralement jeté dans les cuvettes et cela entraîne des problèmes d'obstruction. Pour les écrans non utilisés, le problème est la gestion des affichages.

A noter en complément la remarque de FRANCQROUSSEL Quentin qui demande si les tablettes ne pourraient pas être utilisées en remplacement des supports papiers dans certains cas (sujet des évaluations par exemple) pour réduire les dépenses.

Fin de la séance à 20h15